

COMPTE-RENDU SEANCE DU 16 JUILLET 2024_18H30

Excusés : Christelle Varache pouvoir à Guillaume Bonnevin, Nathalie Prulho pouvoir à Jean-Philippe Roy, Karine Nicolas pouvoir à Stéphanie Verger, Maxime Dauvel pouvoir à Philippe Charpentron, Emmanuelle Mercier, Jean-Luc Gestreau et Éric Rodriguez.

Décisions modificatives

Il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante, pour l'acquisition d'un logiciel de facturation :

- ID 2051/86 acquisition logiciel + 1 668,00

- ID 2313/157 travaux bâtiments divers – 1 668,00

Il est également nécessaire de prendre la décision modificative suivante, pour le remplacement d'un toilette au cabinet médical :

- ID 21351/141 toilettes cabinet médical + 723,00

- ID 2313/157 travaux bâtiments divers - 723,00

Tarification sociale restauration scolaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé de clôturer les régies cantine et garderie et de passer à la facturation. La facturation permet la mise en place de la tarification sociale : une grille tarifaire avec 3 tarifs calculés en fonction du quotient familial, avec l'obligation d'1 tranche à moins de 1€ et 1 tranche à 1€, est mise en place ; l'Etat aide les communes à hauteur de 3€ par repas facturé à 1€ ou moins de 1€.

Subvention voyage 2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé d'aider les familles pour les voyages scolaires ou stages à hauteur de 20%, aide plafonnée à 200€. Il est donc décidé de verser une aide de 200€ pour le voyage scolaire en Chine d'une élève du lycée Saint-Paul à Angoulême.

RODP 2024 (redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz)

Chaque année GRDF verse une redevance, elle s'élève à 495€ pour l'année 2024.

Avis sur les rapports de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que chaque commune membre de Grand Cognac doit délibérer sur des transferts de charges. La dernière CLECT a approuvé le transfert de l'ALSH de Gensac la Pallue et de 2 associations sportives (sport et loisirs golf du Cognac et les ailes cognaçaises). Le conseil donne son accord.

Questions diverses

Contribution au fonctionnement de l'école : le coût de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2023-2024 a été calculé, il est de 788, 87€ par élève (770, 08€ pour l'année scolaire 2022-2023). Cimetière : Monsieur le Maire propose de mettre en vente la chapelle Moreau-Gornard, qui avait fait l'objet d'une procédure de reprise en 2021. Le conseil municipal donne son accord et fixe le prix de vente à 10 000€. Il a été fait l'inventaire de 7 concessions en état d'abandon. Une procédure de reprise de concessions en état d'abandon va être lancée rapidement. Certaines de ces concessions pourront être revendues au terme de la procédure, d'autres seront à conserver.

Informations diverses

Le terrain à bâtir situé impasse Monte au banc a été nettoyé et remis à la vente. 3 personnes l'ont visité à ce jour.

Les échanges avec Mme Lavenat et la SCI Ferhi ont été signés (rue des vergers). Le cabinet UH va proposer un plan d'aménagement du terrain à la rentrée.

Des travaux sur la façade de la maison à l'école sont en cours : des pierres étaient abîmées et des infiltrations avaient été constatées dans la garderie.